

Société Anonyme d'Économie Mixte au capital de 230 000 €  
R.C. METZ : 61 B 43 - SIRET : 361 800 436 00046 - APE : 701A  
N° TVA : FR 32 361 800 436

**AVENANT N°4**  
**AU TRAITE DE CONCESSION**  
**ENTRE LA VILLE DE METZ, METZ METROPOLE ET LA SAREMM**  
**RELATIF A L'AMENAGEMENT**  
**DE LA ZAC QUARTIER DE L'AMPHITHEATRE**

\*\*\*\*\*

**PREAMBULE**

Par Traité de Concession du 20 décembre 2004, la Ville de Metz à laquelle s'est substituée METZ METROPOLE a confié à la SAREMM l'aménagement de la ZAC « Quartier de l'Amphithéâtre » créée par délibération du Conseil Municipal du 25 février 2000.

Conformément à l'article L-300.5 du Code de l'Urbanisme, il y a lieu d'acter le montant des participations financières relatives aux acquisitions des équipements publics par METZ METROPOLE et la Ville de Metz au titre de l'opération, ainsi que la participation de METZ METROPOLE à l'équilibre du bilan.

Tel est l'objet du présent avenant.

**ENTRE :**

- \* **La Communauté d'Agglomération de METZ METROPOLE**, ayant compétence en matière d'aménagement et de développement économique, représentée par son Président, Monsieur Jean-Luc BOHL, autorisé à l'effet des présentes par une délibération du Conseil Communautaire en date du désignée ci-après par les termes "la Communauté" ou "la Collectivité cocontractante" ou METZ METROPOLE,
- \* **LA VILLE DE METZ**, représentée par son Maire, Monsieur Dominique GROS, autorisé à l'effet des présentes par une délibération du Conseil Municipal en date du désignée ci-après par « la Ville »,

d'une part,

Et :

- \* **LA SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT ET DE RESTAURATION DE METZ METROPOLE (SAREMM)**, Société Anonyme d'Économie Mixte, au capital de 230.000 €, dont le siège social est à METZ (57045), 48 Place Mazelle, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Metz sous le n° B 361.800.436, représentée par Monsieur Bernard FRICOTEAUX, Directeur Général, agissant au nom et pour le compte de la SAREMM en sa dite qualité en vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés aux termes d'une délibération du Conseil d'Administration en date du 14 mai 2009, désignée par le sigle « SAREMM »,

d'autre part,

CECI EXPOSE, IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT

**ARTICLE 1 – ACQUISITIONS D'EQUIPEMENTS PUBLICS**

Le bilan financier prévisionnel de la ZAC, établi au 31 décembre 2008, fait apparaître les cessions suivantes aux Collectivités :

- 1 – METZ METROPOLE se porte acquéreur des équipements publics devant lui revenir pour un montant de 43 529 365 €/TTC.
- 2 – La Ville de Metz se porte acquéreur des équipements publics devant lui revenir pour un montant de 36 100 838 €/TTC.

**ARTICLE 2 – PARTICIPATION A L'EQUILIBRE DE L'OPERATION**

METZ METROPOLE participera à l'équilibre de l'opération à hauteur de 10 830 637 €.

**ARTICLE 3 – DISPOSITIONS ANTERIEURES**

Toutes les dispositions des documents ci-après non abrogés, modifiées ou complétées par le présent avenant continuent valablement à obliger les parties signataires des présentes :

- Le Traité de Concession du 20 décembre 2004,
- l'avenant n° 1 du 21 avril 2006,
- l'avenant n° 2 du 15 février 2008,
- l'avenant n° 3 du 14 mai 2009.

Fait à METZ, le

*Pour METZ METROPOLE*  
Le Président

Jean-Luc BOHL

*Pour la Ville de METZ*  
Le Maire

Dominique GROS

*Pour la SAREMM*  
Le Directeur Général

  
Bernard FRICOTEAUX

## ZAC AMPHITHEATRE - ABORDS DU CENTRE POMPIDOU-METZ

Cessions des infrastructures à la Ville de Metz et acquisition des terrains par la SAREMM

## Echelonnement et compensation des versements

Cessions des infrastructures à la Ville de Metz	Coût des cessions globales	2009				2010				2011	2012	2013	2014 et suivant
		4ème trim	1er trim	2ème trim	3ème trim	4ème trim							
Passage de l'Amphithéâtre	2 005 653	1 271 192							1 660 213	734 661			
Rue aux Arènes et avenue de l'Amphithéâtre	2 508 466	848 253							801 039 5%				
parvis et jardins	16 020 780	2 403 117 15%	3 204 156 20%	5 607 273 35%	3 204 156 20%	801 039 5%			1 231 038				
Av. F.Mitterrand	4 903 661	2 441 585							1 231 038				
<b>TOTAL TTC</b>	<b>25 438 760</b>	<b>6 964 147</b>	<b>3 204 156</b>	<b>5 607 273</b>	<b>3 204 156</b>	<b>801 039</b>	<b>2 461 252</b>	<b>1 965 699</b>	<b>1 231 038</b>	<b>1 965 699</b>	<b>1 231 038</b>	<b>0</b>	
versements Ville		6 964 147	3 204 156	5 607 273	3 204 159	801 039	2 461 252	1 965 699	1 231 038				
		4 864 663		1 691 944			1 868 243	2 294 440	2 007 633				8 191 238
Cessions des terrains à la SAREMM	11 708 400	5 025 040		4 341 680			2 341 680						
Soldes dus par Ville de Metz	13 730 360	1 939 107	3 204 156	1 265 593	3 204 159	801 039	119 572	1 965 699	1 231 038			0	

## CESSIONS A ENVISAGER ULTERIEUREMENT

- bande énergétique
- rue courbe
- rue Est/Ouest 2
- voies diverses